

Règlement graphique n°1
Zonage

SAINT PAIR SUR MER

Présent le 20 mai 2018
Arrêté le 21 mai 2025
Approuvé le 5 février 2026



1. ZONES

Zone Urbaine (U)

- Uda : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Uba : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ue : secteur d'équipements
- Uf : zone urbaine du front de mer
- Un : hameau littoral densifiable
- UnSDU : hameaux constitués des communes littorales identifiés par le SCOT comme secteurs déjà urbanisés (SDU)
- Uj : secteur urbain de jardin
- Ul : secteur urbain littoral
- Up : secteur urbain patrimonial
- Ur : secteur urbain dédié aux activités touristiques
- Uzi : secteur économique industrielle
- Uzm : secteur économique mode

Zone à Urbaniser (AU)

- 1AUh1 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes de Brehal, Dorville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer
- 1AUm : zone à urbaniser immédiatement à vocation mixte

Zone Agricole (A)

- A : zone agricole
- Aeq2 : secteur d'activité équestre au sein duquel seules les extensions de constructions existantes sont permises
- Aeq3 : secteur d'activité équestre au sein duquel aucune nouvelle construction n'est permise
- Az2 : secteur d'activité économique implanté en zone agricole au sein duquel seules les extensions de constructions existantes sont permises

Zone Naturelle (N)

- N : zone naturelle
- Nel : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif au sein duquel les nouvelles constructions sont permises

- Nel3 : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif au sein duquel aucune nouvelle construction n'est permise
 - Ner : secteur dédié à la production d'énergie renouvelable
 - Nem : espace remarquable du littoral
 - Nem : espace remarquable maritime
 - Np : secteur naturel protégé
 - Nt : secteur naturel dédié aux activités touristiques
 - Ntp1 : secteur naturel dédié aux activités touristiques (Parc résidentiel de loisirs)
2. PRESCRIPTIONS
- Chemin à préserver (L.151-38 CU)
 - Alignement imposé
 - Linéaire commercial strict (L.151-16 CU)
 - Linéaire commercial souple sans délai d'rogatoire (type 1) (L.151-16 CU)
 - Linéaire commercial souple avec délai d'rogatoire de 5 ans de vacance (type2) (L.151-16 CU)
 - Emplacement réservé (L.151-41 CU)
 - Espaces Boisés Classés (L.113-1 CU)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
 - Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 CU)
 - Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L.151-14-1 CU)
3. HABILLAGE
- Limite parcellaire
 - Bâti dur
 - Bâti léger
4. AUTRES INFORMATIONS
- Bande de recul le long des axes à grande circulation* (L.111-6 CU)
 - Nouvelle construction, non cadastrée
 - Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

Plan de zonage n°1
Version pour approbation

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
181	Elargissement de la VC 7 des Vallées	Commune	5340
182	Aménagement de voirie rue du Pont Hogris	Commune	34
183	Elargissement de la VC 26 des Mares	Commune	3120
184	Elargissement RD 151 - Rue de l'Écurie	Commune	601
186	Aménagement du carrefour RD 569 / RD 21	Commune	98
187	Aménagement du carrefour route de Lezeaux (RD 21) / VC 11 de la Boitardière (parcelle ZC 68a)	Commune	36
188	Elargissement de voirie rue Charles Mathurin	Commune	656
189	Elargissement RD 151 (La Couperie)	Commune	802
190	Équipement pour stockage des eaux pluviales dans le prolongement de la rue du Vieux Château	Commune	1685
191	Aménagement du carrefour route de Lezeaux (RD 21) / rue de la Croix Millet (VC 137) parcelle A 129	Commune	167
192	Aménagement voirie RD 911 / rue de la Corniche / Avenue Lebel	Commune	315
193	Elargissement de la rue des Ardilliers (VC 114)	Commune	367
196	Aménagement chemin d'accès à la plage	Commune	171
197	Accès plage Rue de la Fontaine Saint Gaud	Commune	153
198	Aménagement accès gymnase de Scisy	Commune	416
194	Elargissement voirie rue du Moultent à Vent	Commune	372
200	Aménagement de voirie	Commune	12
224	Aménagement du front de mer	Commune	8037
199	Elargissement route de Lezeaux - Piste cyclable	Commune	3319
232	Liaison douce	Commune	2339